



Orientations stratégiques Portet-sur-Garonne



© Didier Taillefer/Sméag

Renseignements : Mission Agenda 21 : 05 61 16 80 71
ou agenda21@portetgaronne.fr



Juin 2016

Préambule

Face à une société en pleins bouleversements économiques, sociaux et environnementaux, quel territoire souhaitons-nous transmettre aux générations futures ?

C'est tout sens du projet de territoire, document d'orientation stratégique de l'Agenda 21, qui porte la vision d'un territoire dynamique, solidaire et durable et qui pose les grands enjeux auxquels nous devons répondre pour préserver et valoriser notre environnement et mieux vivre ensemble.

L'Agenda 21 est avant tout un projet de territoire qui nécessite la déclinaison d'une stratégie locale de développement durable à l'échelle de son territoire. Suite au travail d'élaboration du diagnostic partagé et de définition collective des enjeux du territoire, la commune de Portet-sur-Garonne définit ici son document d'orientations stratégiques.

La stratégie du territoire est un document prospectif engageant la volonté de la commune à définir des orientations et des objectifs qui répondent aux enjeux locaux à moyen et long terme. Elle fixe ainsi les ambitions de la commune en matière de développement durable pour le territoire face à son évolution et aux actions du quotidien à court terme.

C'est une étape déterminante qui doit répondre aux enjeux propres de la commune de Portet-sur-Garonne, mais également aux enjeux généraux de développement durable. Elle doit se concrétiser par la définition d'orientations et d'objectifs prioritaires, axes de l'action publique qui vont orienter le développement de la commune de Portet-sur-Garonne pour les années à venir et le programme d'actions Agenda 21.

La stratégie Agenda 21 de Portet-sur-Garonne se doit également de répondre aux principes de transversalité et s'articule avec les documents communaux et supra-communaux (Plan Local d'Urbanisme – PLU, Plans de Prévention des Risques, Analyse des Besoins Sociaux – ABS, Agenda d'Accessibilité Programmée – AD'AP, Schéma Directeur de l'Accessibilité de Tisséo, Programme Local de l'Habitat – PLH, Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial – PCET du Muretain aggro, Agenda 21 et Contrat Régional Unique de la Région Midi-Pyrénées, Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération toulousaine...).

Validé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2016, ce document d'orientations stratégiques servira de guide dans la mise en œuvre du projet Agenda 21 de Portet-sur-Garonne qui se traduira par la suite dans un programme d'actions opérationnel.

L'Agenda 21 de Portet-sur-Garonne s'inscrit donc dans la continuité de ce qui a été entrepris par la collectivité depuis plusieurs années et intègre les actions déjà mises en œuvre par la commune. Son élaboration nécessite plusieurs années de travail et de mobilisation des élus, des techniciens et des habitants.



Sommaire

Préambule	3
Objectifs du document d'orientations stratégiques	3
La stratégie Agenda 21, une élaboration collective	3
Du diagnostic à la stratégie	3
AXE 1 – POUR UNE VILLE RESPONSABLE ET DURABLE	5
Objectif 1.1 Protéger et valoriser les ressources naturelles et paysagères	5
Objectif 1.2 Développer une mobilité urbaine économe et respectueuse de l'environnement	5
Objectif 1.3 Répondre localement aux enjeux du changement climatique et à la crise énergétique	6
Objectif 1.4 Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques, aux nuisances et à la pollution	7
AXE 2 – POUR UNE VILLE SOLIDAIRE ET ACTIVE	9
Objectif 2.1 Lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle	9
Objectif 2.2 Favoriser le développement de l'emploi durable et solidaire	10
Objectif 2.3 Favoriser l'accès à la connaissance, à la culture, aux sports et aux loisirs	11
Objectif 2.4 Encourager le bien-être et la découverte de la ville en facilitant l'accessibilité et la sécurité, et en valorisant le patrimoine local	11
AXE 3 – POUR UNE VILLE EXEMPLAIRE ET CITOYENNE	13
Objectif 3.1 Inciter au développement de modes de consommation et de production plus durables	13
Objectif 3.2 S'engager dans des projets urbains améliorant le cadre de vie des Portésiens	14
Objectif 3.3 Promouvoir une citoyenneté responsable et participative et améliorer l'information.....	15
Objectif 3.4 Développer des outils d'évaluation pour une amélioration continue	15
ANNEXES	17
Articulation avec les 5 finalités du Développement Durable	17
Articulation avec les orientations de l'Agenda 21 du Muretain agglo	18
Articulation avec les orientations de l'Agenda 21 de la Région	19

Objectifs du document d'orientations stratégiques

L'objectif du document d'orientations stratégiques de l'Agenda 21 local de Portet-sur-Garonne est de réaliser un document prospectif définissant les grandes orientations souhaitées par la commune à moyen et long terme. Il fixe les ambitions souhaitées par la commune en matière de développement durable : Quel projet pour la ville à 20 ans ? Quelle démarche volontariste de développement durable ? Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur les spécificités de la commune et les enjeux identifiés dans le diagnostic partagé.

La stratégie Agenda 21, une élaboration collective

L'Agenda 21 de Portet-sur-Garonne repose sur la volonté des élus de mettre les hommes et les femmes de ce territoire au cœur des politiques et des actions.

Ce document d'orientations stratégiques est donc le fruit d'une réflexion et d'un travail collectif qui a associé, lors d'ateliers de concertation les élus, les techniciens, mais aussi les habitants à travers :

- La réalisation d'un diagnostic partagé (atouts, faiblesses du territoire) ;
- La consultation sur les grands enjeux de demain et sur les objectifs à atteindre à Portet-sur-Garonne pour y répondre.

Ce travail collectif a permis de préciser les priorités locales et donc de faire émerger un projet commun de développement durable répondant aux enjeux du territoire et aux besoins des Portésiens.

Placée également sous le signe de la coopération, l'articulation avec l'Agenda 21 communautaire et l'Agenda 21 Régional constitue la marque de fabrique de ce projet. Si chaque territoire a identifié des enjeux et dessiné une stratégie qui lui est propre, adapté à ses spécificités, l'articulation et la prise en compte des différentes démarches permet une meilleure déclinaison et complémentarité des actions sur chacun de ces territoires.

Du diagnostic à la stratégie

Reposant à la fois sur les résultats de cette concertation, sur un état des lieux technique du territoire en terme de développement durable et sur une analyse des principaux projets politiques menés par la ville de Portet-sur-Garonne, ce document stratégique de l'Agenda 21 retient 3 axes prioritaires et 11 objectifs qui doivent guider la mise en œuvre des futures actions de l'Agenda 21 et les autres politiques et projets portés par la commune :

- Axe 1 - Pour une ville responsable et durable ;
- Axe 2 - Pour une ville solidaire et active ;
- Axe 3 - Pour une ville exemplaire et citoyenne.

Pour chacun de ces engagements, des objectifs précisent le cadre de l'action et les ambitions de la commune d'ici 2035. Les objectifs détaillés constituent l'ossature de l'Agenda 21 de Portet-sur-Garonne et répondent aux enjeux identifiés au stade du diagnostic. Ils cherchent également à s'inscrire en complémentarité avec les projets portés par la collectivité et les projets des grands territoires (agglomération, Région). La question de la santé publique apparaît de façon transversale dans chacun des trois axes stratégiques.



La stratégie Agenda 21 de Portet-sur-Garonne a été validée par le Comité de Pilotage et par le Conseil Municipal le 8 mars 2016. Elle doit à présent prendre corps dans des actions, portées par les différents acteurs du territoire, dans un esprit de coopération et de co-responsabilité.

Les tableaux synthétiques annexés au présent document récapitulent le travail de construction du document d'orientations stratégiques et permettent d'apprécier leurs articulations avec les 5 finalités du Développement Durable et les axes prioritaires de l'Agenda 21 communautaire et celui de la Région Midi-Pyrénées.





AXE 1 POUR UNE VILLE RESPONSABLE ET DURABLE

OBJECTIF 1.1

PROTEGER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET PAYSAGERES

La protection et la préservation des ressources naturelles et paysagères (eau, air, sol, biodiversité, ...) pour les populations actuelles et générations futures, sont des éléments importants à prendre en compte dans l'aménagement durable du territoire. Comme l'a montré le Diagnostic partagé du territoire, la commune de Portet-sur-Garonne dispose d'importantes ressources naturelles, d'espaces naturels et patrimoniaux identitaires et emblématiques (Garonne, Saudrune, Gravières, Parc du Confluent...), plus ou moins protégés et valorisés, favorables au cadre de vie et bien-être des Portésiens. La prise en compte des ressources naturelles, du paysage et la mise en place progressive de pratiques plus respectueuses de l'environnement par les services de la municipalité (gestion différenciée des espaces verts, utilisation raisonnée et économe de la ressource en eau, sensibilisation et information grand public...) s'inscrivent pleinement dans cet objectif. Elles doivent être poursuivies et généralisées. La préservation de l'environnement et des ressources naturelles ne se limitent pas à la collectivité. Il est également nécessaire que les habitants aient conscience de cette richesse, la connaissent et s'impliquent dans des actions de préservation.

L'objectif poursuivi dans le cadre de l'Agenda 21 de Portet-sur-Garonne est de conforter ces pratiques et de développer un ensemble d'actions significatives comme par exemple :

- Gérer la ressource en eau et les milieux aquatiques de façon économe et raisonnée (alimentation en eau potable, qualité des cours d'eau ...) en lien avec les orientations définies à l'échelle de bassin versant Adour-Garonne (SDAGE) ;
- Préserver la biodiversité (nature remarquable et ordinaire) et les continuités écologiques (trame verte et bleue) et les zones humides en lien avec les autres projets du territoire (Parc du Confluent, Réserve Naturelle Régionale), le SRCE Midi-Pyrénées, le SDAGE Adour-Garonne et le SAGE Vallée de la Garonne ;
- Valoriser et préserver les espaces agricoles (espaces cultivés, friches, jardins familiaux) favorables à la qualité paysagère à la biodiversité, à l'activité économique et au lien social sur le territoire ;
- Sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel local et à la gestion économe des ressources naturelles ;
- Inciter au développement d'une agriculture et de pratiques de jardinage plus respectueuses de l'environnement.
- Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine historique et culturel local ;
- Améliorer les paysages d'entrée de ville ;
- Gérer durablement les déchets.

OBJECTIF 1.2

DEVELOPPER UNE MOBILITE URBAINE ECONOMIQUE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans un contexte de réchauffement climatique et de crise pétrolière qui risque d'impacter de plus en plus les ménages, notamment les plus modestes, il est aujourd'hui nécessaire de développer une offre de transports alternatifs à la voiture individuelle plus durable et plus respectueuse de l'environnement et de la santé des Portésiens. Depuis plusieurs années, la commune de Portet-sur-Garonne a consenti des efforts conséquents sur des aménagements notamment autour de la gare et dans divers quartiers, pour limiter la place et l'usage de la voiture individuelle et renforcer les alternatives au « tout automobile ». Le Schéma communal des itinéraires en modes doux participe également depuis 2012 à l'amélioration et à la sécurisation des réseaux cyclables et piétons – 12,5 km de pistes cyclables sur le territoire. Pour autant, les participants aux ateliers de concertation ont précisé que les effets doivent être poursuivis en veillant à préserver un développement et une offre équilibrée entre les territoires et les différents quartiers, adaptée aux personnes à mobilité réduite, en proposant des tarifs appropriés aux usagers, et des temps de parcours et horaires attractifs en lien avec les communes voisines. L'ensemble de ces mesures et cet objectif visent également à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur, au bien-être et à la santé des Portésiens.

Pour ce faire l'Agenda 21 de Portet-sur-Garonne se doit, en lien avec le projet de mobilité durable défini à l'échelle du Département, le Schéma directeur des pistes cyclables du Muretain agglo, le Plan de Déplacements Urbains, le Schéma Directeur de l'Accessibilité de Tisséo et l'Agenda d'Accessibilité Programmée – AD'AP, de promouvoir l'intermodalité et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, adaptés aux besoins de tous les Portésiens et sécurisés en :

- Améliorant et développant une offre de transports en communs accessibles pour tous les Portésiens ;
- Favorisant les modes de déplacements doux (piétons et cycles) et l'intermodalité dans tous les quartiers ;
- Incitant à l'utilisation du vélo ;
- Facilitant le covoiturage sur le territoire ;
- Améliorant et sécurisant le maillage piéton et cycle, les liaisons inter-quartiers, notamment les plus isolés, et inter-communes ;
- Améliorant la prise en compte des déplacements des personnes à mobilité réduite sur le territoire et dans les nouveaux projets d'aménagement.
- Améliorant les échanges avec le voisinage et les liens sociaux par des liaisons inter-quartiers.

OBJECTIF 1.3

REPENDRE LOCALEMENT AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA CRISE ENERGETIQUE

Il est mis en évidence que les activités humaines (production, transport, chauffage des logements, imperméabilisation des sols...) jouent un rôle important dans le phénomène de changement climatique, notamment vis-à-vis des émissions de gaz à effet de serre ou de phénomènes plus localisés comme les îlots de chaleur urbains. En outre, la raréfaction des ressources fossiles (gaz et pétrole)



engendre une augmentation du coût de l'énergie dont les premières victimes sont les ménages les plus précaires. Dans ces conditions, il est nécessaire de permettre à tous les Portésiens de réduire leurs consommations énergétiques, de développer les énergies renouvelables et d'adapter des changements progressifs de comportements pour se déplacer, se loger, mais aussi produire et consommer autrement. Malgré les initiatives lancées par la collectivité en matière de réduction des consommations énergétiques et d'adaptation au changement climatique, précisées dans le Diagnostic partagé, la vision de la problématique énergétique sur le territoire communal reste encore partielle et mérite d'être clarifiée et précisée en lien avec les objectifs et actions portées par le Muretain agglo dans son PCET.

En matière de réduction des consommations d'énergie, il s'agira d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, des infrastructures d'éclairage public, de développer les transports en communs et modes doux, mais aussi d'inciter à des comportements plus économes des services, des habitants et des usagers du territoire.

Pour répondre à cet objectif, il s'agira par exemple sur le territoire de de Portet-sur-Garonne de :

- Poursuivre les efforts de réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal ;
- Améliorer la gestion et de réduire les consommations liées à l'éclairage public ;
- Définir des principes d'aménagement et de gestion plus durable d'un point de vue énergétique notamment dans les nouveaux quartiers et pour les nouvelles opérations d'aménagement comme Ferrié-Palarin (orientations bioclimatiques des bâtiments, bâtiments à hautes performances énergétiques, ...) ;
- Sensibiliser et informer les Portésiens aux économies d'énergie en lien avec le futur Espace Info-Energie du Muretain agglo (éco-gestes, information sur les aides aux financements des travaux...).

En matière d'énergies renouvelables, il conviendra, en lien avec les objectifs du SRCAE Midi-Pyrénées (50 % d'augmentation de la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2020) et des actions portées par le Muretain agglo :

- D'explorer les opportunités de développement des énergies renouvelables sur le territoire (solaire thermique, photovoltaïque, bois énergie, biomasse ...) ;
- D'inciter et de favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire à travers par exemple le règlement du PLU, ou par la mise en place d'actions de sensibilisation et d'aide technique pour les particuliers.

OBJECTIF 1.4

REDUIRE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS FACE AUX RISQUES, AUX NUISANCES ET A LA POLLUTION

La commune de Portet-sur-Garonne, en raison de sa situation géographique en bord de Garonne et de l'implantation de nombreuses infrastructures de transport et d'industries sur son territoire, doit aujourd'hui faire face à plusieurs types de risques et de nuisances. Des phénomènes naturels ou technologiques (débordements de la Garonne, glissements de terrains, présence d'entreprises industrielles) présentant des risques pour l'environnement ou la santé sont en effet recensés sur le territoire. Comme toutes les communes de l'agglomération, la commune de Portet-sur-Garonne est



également touchée par la question des nuisances sonores et à la pollution de l'air. Celles-ci sont liées au transport terrestre (ferré et routier), au transport aérien (Francazal) et à la présence d'industries bruyantes et/ou polluantes. Différents documents et dispositifs réglementaires permettent aujourd'hui de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques, aux nuisances et la pollution atmosphérique (Plans de prévention des risques, Plan d'Exposition au Bruit, arrêtés préfectoraux, Schéma Régional Climat Air-Energie – SRCAE...). Même si ces éléments sont assez peu relevés par les groupes de concertation, il s'agira donc dans le cadre de l'Agenda 21 de limiter l'exposition et la vulnérabilité des populations actuelles et futures, d'améliorer la connaissance des risques et nuisances et de sensibiliser les Portésiens à la pollution de l'air en lien avec les documents supra-communaux approuvés ou en cours d'élaboration (Plans de Prévention des Risques-PPR, Territoire à Risque Important d'Inondation-TRI de Toulouse et Stratégie Locale pour la Gestion des Risques d'Inondation – SLGRI, SRCAE...) et les différents partenaires locaux (Etat, ORAMIP, ARS...). Pour répondre à cet objectif plusieurs mesures pourront-être développées dans le cadre de l'Agenda 21 :

- Prendre en compte les documents réglementaires dans tous les nouveaux projets d'aménagement et dans le Plan Local d'Urbanisme en partenariat avec l'Etat ;
- Anticiper la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) transférée aux collectivités à partir du 1^{er} janvier 2018 en lien avec l'Etat, le Muretain aggro et la mise en œuvre du TRI de Toulouse ;
- Maîtriser l'urbanisation dans les zones les plus exposées aux risques naturels et autour des sites industriels les plus dangereux et secteurs les plus bruyants non réglementés ;
- Limiter les risques d'inondation en préservant les champs d'expansion des crues de la Garonne et en incitant à la mise en place de dispositifs alternatifs à la gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement ;
- Développer la sensibilisation et l'information sur les risques naturels, technologiques et sanitaires ;
- Réduire les nuisances sonores liées au trafic routier, en favorisant l'usage des modes de déplacements actifs sur l'ensemble du territoire en lien avec les objectifs fixés en matière de mobilité et d'accessibilité ;
- Sensibiliser et impliquer les Portésiens dans la lutte contre la pollution de l'air extérieur et intérieur en lien avec l'ARS et l'ORAMIP.



AXE 2 POUR UNE VILLE SOLIDAIRE ET ACTIVE

OBJECTIF 2.1

LUTTER CONTRE TOUTE FORME D'EXCLUSION POUR RENFORCER LA SOLIDARITE, L'INSERTION ET LA MIXITE SOCIALE ET INTERGENERATIONNELLE

Le développement durable vise à ce que chaque être humain vive dignement, dans un environnement familial et social de qualité. Ainsi le « vivre ensemble », la cohésion sociale, sont des aspects fondamentaux pour la collectivité. Il suppose que chacun dispose d'un même accès aux ressources, à l'emploi, aux services collectifs. Il se fonde sur la solidarité active entre générations. Depuis plusieurs années, Portet-sur-Garonne a mis en place des services et équipements sociaux de qualité sur l'ensemble du territoire, reconnus par les habitants. Ces services assurent aujourd'hui de nombreuses prestations en partenariat avec les autres services de la collectivité et de le Muretain agglomération. La politique sociale prend aujourd'hui en compte toute la population notamment à travers l'aide à l'accès à l'emploi et au logement. L'insertion socio-professionnelle du jeune public est très dynamique et de nombreuses actions sont aujourd'hui orientées vers les loisirs, le maintien à domicile des personnes âgées, ou en situation de handicap. Le Diagnostic partagé du territoire a montré que le tissu associatif dynamique, l'action culturelle, sportive diversifiée et la qualité des nouveaux espaces publics sont également facteurs de lien social sur le territoire.

L'Agenda 21 est l'occasion pour Portet-sur-Garonne de poursuivre et d'étendre les actions déjà engagées en faveur de l'action sociale et de renforcer les liens intergénérationnels, les actions en direction des personnes âgées, aider les personnes en situation d'isolement, notamment les personnes âgées, à intégrer une vie sociale, et lutter contre la précarité des ménages (énergétique, alimentaire). Enfin il s'agira à travers l'Agenda 21 d'agir en faveur de bonnes conditions de vie. En lien avec les orientations proposées dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), il s'agira de :

- Poursuivre la diversification de l'offre de logements, en anticipant les besoins liés à l'arrivée de nouvelles populations, en favorisant la mixité sociale et générationnelle dans les quartiers et les nouvelles opérations d'aménagement ;
- Développer et tirer parti des lieux de rencontre intergénérationnels pour les habitants dans les quartiers ;
- Renforcer l'offre en matière de logements sociaux, en proposant de nouveaux logements de qualité et en favorisant la réhabilitation de logements anciens ou vétustes sur l'ensemble du territoire ;
- Accompagner les populations les plus démunies en améliorant l'accueil aux services sociaux et en répondant aux accidents de la vie ;

- Assurer l'intégration des personnes à mobilité réduite et des personnes porteuses de handicap à la vie de la commune ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- Améliorer les dispositifs en faveur des personnes âgées en renforçant l'offre d'hébergement et services d'aide à domicile ;
- Améliorer les dispositifs en faveur de la jeunesse et notamment les plus de 14 ans (équipements publics...);
- Développer l'accès aux soins pour tous sur tout le territoire (notamment en consolidant l'action de la maison médicale de garde et en préservant la médecine de proximité) ;
- Encourager la solidarité et la coopération avec les autres territoires.

OBJECTIF 2.2

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DURABLE ET SOLIDAIRE

La commune de Portet-sur-Garonne présente un dynamisme économique et une offre d'emplois très importants. Toutefois cette activité ne profite pas assez aux Portésiens puisque plus 60 % des actifs de la commune travaillent dans une autre commune et 90 % des emplois de la commune sont occupés par des salariés résidant en dehors de Portet-sur-Garonne. Même si la compétence en matière de développement économique est déléguée au Muretain agglo, la commune contribue depuis plusieurs années au développement local en apportant des réponses aux besoins de formation et de recrutement des entreprises en faveur de tous les Portésiens. A travers la relance de son service Emploi en 2009, sa participation au Club des Entreprises du Muretain et ses différents partenariats avec la Région, le Muretain agglo et le Pôle Emploi (Maison Commune Emploi Formation, Forum de l'Emploi...), la commune s'inscrit dans une politique forte en faveur de l'emploi local, de la lutte contre les inégalités et le chômage.

A travers l'Agenda 21, il s'agira de poursuivre et renforcer les initiatives qui visent au développement d'emplois non-délocalisables et à la valorisation des ressources locales, notamment en direction des jeunes, des séniors, des personnes peu qualifiées ou en situation de handicap, en partenariat avec les acteurs locaux. L'Agenda 21 de Portet-sur-Garonne est l'occasion en lien avec le Muretain agglo et les acteurs de l'emploi et de la formation de :

- Consolider les partenariats existants ;
- Préserver l'activité et l'emploi local, en améliorant notamment l'attractivité de la zone commerciale et de la zone industrielle ;
- Faciliter l'installation de commerces, services et artisanat de proximité diversifiés sur l'ensemble du territoire ;
- Renforcer les liens entre la municipalité et les commerces ;
- Poursuivre et renforcer les actions locales d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises locales, favorables à l'emploi local et à la formation, en lien avec le Muretain agglo et les entreprises ;
- Poursuivre les efforts en matière d'économie sociale et solidaire et de développement de l'emploi dans le secteur non marchand ;
- Encourager les pratiques professionnelles durables ;
- Maintenir et préserver l'activité agricole porteuse d'emploi et de lien social ;
- Soutenir l'agriculture responsable et les circuits courts de commercialisation ;



- Favoriser l'insertion et le retour vers l'emploi grâce à divers outils.

OBJECTIF 2.3

FAVORISER L'ACCES A LA CONNAISSANCE, A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS

L'accès à la connaissance, la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs participent à la construction et à l'épanouissement de l'individu et contribuent au lien social sur le territoire ; c'est l'un des enseignements du Diagnostic partagé. Face à ce constat, les élus de la municipalité souhaitent faciliter l'accès de tous à la connaissance et valoriser le rôle et l'action culturelle, sportive et de loisirs comme une composante essentielle du vivre ensemble et du cadre de vie des Portésiens. La qualité et la diversité de l'offre sportive, culturelle, scolaire et périscolaire, son dynamisme et son accessibilité sont aujourd'hui favorables à la mixité et au lien social, à la santé et au bien-être des Portésiens et illustrent bien cet engagement.

A travers l'Agenda 21, il s'agira de :

- Préserver la qualité et la diversité de l'offre d'activités et d'équipements sportifs et culturels ;
- Développer l'animation de la ville ;
- Développer les liens intergénérationnels à travers l'action culturelle, le sport et les loisirs pour renforcer la solidarité entre les Portésiens ;
- Promouvoir les actions en faveur de l'éducation au Développement Durable pour tous en lien avec les établissements scolaires, en s'appuyant sur des partenariats extérieurs, les associations, les entreprises locales et les services de la municipalité.

OBJECTIF 2.4

ENCOURAGER LE BIEN-ETRE ET LA DECOUVERTE DE LA VILLE EN FACILITANT L'ACCESSIBILITE ET LA SECURITE, ET EN VALORISANT LE PATRIMOINE LOCAL

L'accessibilité pour tous aux équipements, aux services et commerces de proximité et aux espaces de nature, la qualité de l'environnement et des espaces publics, la sécurité, les liens sociaux... sont autant de critères qui participent à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être des habitants sur un territoire. La commune de Portet-sur-Garonne dispose d'un cadre de vie plutôt contrasté, marqué d'une part par des secteurs de grande qualité favorables à la détente, aux loisirs en bord de Garonne à la découverte du patrimoine et supports de plusieurs équipements et d'autre part de secteurs moins qualitatifs, ou plus isolés par la zone commerciale et industrielle ou les infrastructures routières et ferroviaires.

Depuis plusieurs années les élus se sont engagés à améliorer la qualité de vie de façon équilibrée dans tous les quartiers en développant des espaces verts de qualité, des équipements et services de proximité. Ces aménagements favorisent les rencontres, les échanges, les initiatives collectives, et participent au lien social et au bien vivre ensemble à Portet-sur-Garonne. Dans la continuité des actions déjà engagées, il s'agira à travers cet objectif de :



- Favoriser la proximité et l'accessibilité des services, équipements et commerces de proximité pour tous les Portésiens, en confortant et diversifiant les polarités existantes au sein des différents quartiers ;
- Garantir et faciliter les accès aux zones de nature et de loisirs pour tous les Portésiens depuis les différents quartiers ;
- Favoriser et sécuriser les accès vers les zones industrielles et commerciales ;
- Sécuriser les déplacements sur la zone commerciale ;
- Sécuriser la traversée de la RD 120 en lien avec les partenaires (Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Tisséo, Muretain aggro...) ;
- Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite ou personnes porteuses de handicap aux équipements, commerces, services, espaces publics de la commune ;
- Rendre accessible et valoriser le patrimoine culturel local ;
- Poursuivre les actions d'intégration et d'insertion des nouveaux Portésiens dans la vie de la commune.



AXE 3 POUR UNE VILLE EXEMPLAIRE ET CITOYENNE

OBJECTIF 3.1

INCITER AU DEVELOPPEMENT DE MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION PLUS DURABLES

L'Agenda 21 de Portet-sur-Garonne est l'occasion de mettre en avant le rôle moteur et exemplaire de la commune dans ses pratiques et la gestion de son patrimoine en matière de Développement Durable. Cet objectif peut se traduire par des actions phares et emblématiques portées par la commune qui sont susceptibles d'avoir un effet de mobilisation et d'entraînement sur les Portésiens, les entreprises, le tissu associatif dans plusieurs champs du développement durable en matière de consommation et production, de gestion des ressources naturelles, de gouvernance et de participation citoyenne... Dans le cadre de ses propres activités, de nombreuses initiatives ont déjà été mises en place par la ville pour intégrer les principes de développement durable dans ses activités (tri sélectif, gestion différenciée des espaces verts, suivi des consommations énergétiques dans les bâtiments publics, amélioration de l'éclairage public – diminution de 16% de la consommation électrique entre 2009 et 2012...).

Il s'agira à travers cet objectif de généraliser et conforter les pratiques exemplaires déjà engagées à tous les services, équipements publics de la ville, en matière de gestion des déchets, de l'énergie, des déplacements et d'utilisation économe des ressources. En lien avec les actions initiées par le Muretain agglo dans le cadre de son Agenda 21, cet objectif pourra se traduire par :

- La réduction et la valorisation des déchets générés par la collectivité ;
- L'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans les bâtiments, équipements et pour l'éclairage public ;
- L'optimisation des déplacements des agents en véhicules motorisés ;
- L'amélioration de l'éco-performance du parc de véhicule (consommations, émissions) ;
- L'utilisation rationnelle de la ressource en eau potable dans les équipements publics ;
- La réduction des pollutions diffuses vers la ressource en eau par la généralisation de pratiques exemplaires à l'ensemble des espaces publics (ex : gestion différenciée des espaces verts ...) ;
- L'accompagnement des agents, des habitants, des associations et des entreprises vers des comportements exemplaires et écoresponsables en matière de réduction des déchets, d'utilisation rationnelle de l'énergie, d'optimisation des déplacements et d'économie de la ressource en eau (formation, sensibilisation...)

A travers leurs achats et les marchés publics, les collectivités ont également un rôle important à jouer pour amener les entreprises à prendre en compte le Développement Durable dans leurs activités. C'est pourquoi la commune souhaite s'engager dans une politique publique exemplaire en matière de pratiques écoresponsables et d'achats durables en :

- Réfléchissant systématiquement à l'intégration de critères de Développement Durable ou de clauses sociales et environnementales dans ses marchés publics ;
- Incitant à l'utilisation de matériaux écologiques et recyclables dans les différents projets ;
- Soutenant les filières d'approvisionnement locales et les savoirs faire locaux ;
- Aidant les entreprises locales, qui ne sont pas toujours familiarisées avec les procédures de marchés, à y répondre ;
- Soutenant les initiatives exemplaires.

OBJECTIF 3.2

S'ENGAGER DANS DES PROJETS URBAINS EXEMPLAIRES AMELIORANT LE CADRE DE VIE DES PORTESIENS

La commune de Portet-sur-Garonne est très dynamique et attractive d'un point de vue économique et démographique. Cela engendre des fortes pressions sur l'utilisation de l'espace : besoins d'espace pour implanter des activités économiques, pour le développement de l'habitat, de l'agriculture, pour la préservation des espaces naturels et de détente... Il est donc nécessaire que la commune garde la maîtrise de l'aménagement du territoire pour préserver les équilibres et le cadre de vie des Portésiens. Il est également nécessaire de faire des aménagements exemplaires pour construire les conditions de vie durable pour demain (mobilité, habitat durable et solidaire, nature en ville...).

A travers cet objectif la commune de Portet-sur-Garonne souhaite en lien avec les objectifs de développement et d'aménagement durable de le Muretain agglo :

- Poursuivre un urbanisme durable, économe foncièrement et favorable au cadre de vie et à la mixité sociale, en intégrant les objectifs de développement durable dans les futures opérations d'aménagement (Ferrié Palarin...), les projets de renouvellement urbain et dans le PLU ;
- Etre exemplaire dans l'aménagement des nouveaux quartiers, en encourageant le partage d'expériences entre tous les acteurs du territoire ;
- Contribuer au côté des partenaires (Muretain agglo, aménageurs...) à une conception et une gestion durable des zones d'activités économiques ;
- Encourager la conception durable dans tous les bâtiments et aménagements : choix de l'implantation (à proximité des transports en communs), de leur conception (matériaux, principes bioclimatiques...), encourager le vivre ensemble (espaces de convivialité, zones de rencontres...) ;
- Renforcer la communication et inciter les aménageurs, les promoteurs, les bailleurs sociaux, les particuliers, les professionnels de la construction à la conception durable des aménagements et des bâtiments.

OBJECTIF 3.3

PROMOUVOIR UNE CITOYENNETE RESPONSABLE ET PARTICIPATIVE ET AMELIORER L'INFORMATION

Les outils traditionnels pour consulter les citoyens ne permettent pas de toucher un large public, ni en quantité, ni en diversité. Il est indispensable de trouver d'autres moyens de susciter l'échange et le dialogue pour toucher des publics différents. Il est également nécessaire de donner un cadre à la participation citoyenne en précisant le rôle de chacun afin que tout le monde trouve sa place. A l'image des ateliers de concertation et de co-construction et de la Charte de la participation mis en place dans le cadre de l'Agenda21 de Portet-sur-Garonne, il s'agira de :

- Renforcer et diversifier les pratiques en matière de participation citoyenne et de concertation pour impliquer l'ensemble des habitants, (ex : Conseil Municipal des Jeunes- CMJ, nouveau Conseil des sages...), le monde associatif et les entreprises à la vie de la collectivité ;
- Faciliter les échanges et le partage d'information pour une meilleure communication interne et externe des actions et pratiques engagées par la collectivité en matière de développement durable ;
- Faciliter l'implication et la valorisation de tous les élus et des agents dans les démarches de développement durable et en rendant plus accessible et transparente l'action publique et les choix de la commune pour les Portésiens.

En matière de citoyenneté et de sécurité, à la suite des actions déjà mises en œuvre par la ville de Portet-sur-Garonne ou en cours d'élaboration (dispositif *Voisins solidaires et vigilants*, réflexion autour de l'expérimentation de la vidéo protection des équipements publics, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance...), l'Agenda 21 cherche à :

- Conforter et généraliser les actions engagées pour lutter contre l'insécurité à tout le territoire et plus particulièrement à l'espace public, autour des établissements scolaires et des principaux axes routiers ;
- Favoriser la médiation et la communication dans les quartiers pour lutter contre les incivilités ;
- Garantir la propreté des espaces publics et limiter les dépôts sauvages sur le territoire.

OBJECTIF 3.4

DEVELOPPER DES OUTILS D'EVALUATION POUR UNE AMELIORATION CONTINUE

L'amélioration continue des actions de la collectivité et des services rendus à la population est essentielle pour les élus du Conseil Municipal de Portet-sur-Garonne. C'est l'une des raisons pour lesquelles la commune s'est engagée dans une démarche de réalisation d'un Agenda 21 local. Cette évaluation permettra de guider et de (ré)orienter l'ensemble de la démarche, au regard des objectifs du développement durable.

Même si tout n'est pas évaluable et si tout ne doit pas être évalué.

En matière d'évaluation, l'Agenda 21 s'attachera à :

- Définir un modèle de gouvernance de l'évaluation ;



- Développer des outils adaptés aux actions et services rendus ;
- Utiliser quelques indicateurs simples, utiles et pertinents au regard des attentes ;
- Communiquer les enseignements de l'évaluation aux différents publics (habitants, élus, agents de la collectivité) pour ajuster au besoin les objectifs et les actions ;
- Penser global et transversal afin de vérifier d'éventuels impacts négatifs sur d'autres objectifs ou actions, à l'échelle locale ou à des échelles supérieures.

**1- UNE STRATEGIE AGENDA 21
ET DES OBJECTIFS QUI REPONDENT
AUX 5 FINALITES DU
DEVELOPPEMENT DURABLE ET
AUX 5 ELEMENTS DETERMINANTS
DE LA DEMARCHE**

ANNEXE 1

			LIENS AVEC LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE					LIENS AVEC LES 5 ELEMENTS DE LA DEMARCHE				
			LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS	DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	UNE STRATEGIE D'AMELIORATION	LA PARTICIPATION DE LA POPULATION ET DES ACTEURS	LA RECHERCHE DE TRANSVERSALITE	L'ORGANISATION DU PILOTAGE	L'EVALUATION
AXE 1. POUR UNE VILLE RESPONSABLE ET DURABLE	OBJ 1.1	PROTEGER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET PAYSAGERES										
	OBJ 1.2	DEVELOPPER UNE MOBILITE URBAINE ECONOME ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT										
	OBJ 1.3	REPENDRE LOCALEMENT AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA CRISE ENERGETIQUE										
	OBJ 1.4	REDUIRE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS FACE AUX RISQUES, AUX NUISANCES ET A LA POLLUTION										
AXE 2. POUR UNE VILLE SOLIDAIRE ET ACTIVE	OBJ 2.1	LUTTER CONTRE TOUTE FORME D'EXCLUSION POUR RENFORCER LA SOLIDARITE, L'INSERTION ET LA MIXITE SOCIALE ET INTERGENERATIONNELLE										
	OBJ 2.2	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DURABLE ET SOLIDAIRE										
	OBJ 2.3	FAVORISER L'ACCES A LA CONNAISSANCE, A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS										
	OBJ 2.4	ENCOURAGER LE BIEN-ETRE ET LA DECOUVERTE DE LA VILLE EN FACILITANT L'ACCESSIBILITE ET LA SECURITE ET EN VALORISANT LE PATRIMOINE LOCAL										
AXE 3. POUR UNE VILLE EXEMPLAIRE ET CITOYENNE	OBJ 3.1	INCITER AU DEVELOPPEMENT DE MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION PLUS DURABLES										
	OBJ 3.2	S'ENGAGER DANS DES PROJETS URBAINS AMELIORANT LE CADRE DE VIE DES PORTESIENS										
	OBJ 3.3	PROMOUVOIR UNE CITOYENNETE RESPONSABLE ET PARTICIPATIVE ET AMELIORER L'INFORMATION										
	OBJ 3.4	DEVELOPPER DES OUTILS D'EVALUATION POUR UNE AMELIORATION CONTINUE										

**2- UNE STRATEGIE AGENDA 21
ET DES OBJECTIFS QUI REPONDENT
AUX 3 AXES STRATEGIQUES ET
11 OBJECTIFS DE L'AGENDA 21
DU MURETAIN AGGLO**

ANNEXE 2

			AXE 1 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			AXE 2 ENERGIE ET CLIMAT					AXE 3 GOUVERNANCE CITOYENNETE		
			POUR UNE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	POUR UNE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE	POUR UN HABITAT SOLIDAIRE	POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE	POUR UNE GESTION OPTIMISEE DES DECHETS	POUR UNE MOBILITE DURABLE	POUR UNE MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU	POUR UNE POLITIQUE ENERGETIQUE PERFORMANTE	POUR ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU TERRITOIRE	POUR FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	POUR UNE GOUVERNANCE DURABLE
AXE 1. POUR UNE VILLE RESPONSABLE ET DURABLE	OBJ 1.1	PROTEGER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET PAYSAGERES											
	OBJ 1.2	DEVELOPPER UNE MOBILITE URBAINE ECONOME ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT											
	OBJ 1.3	REPONDRE LOCALEMENT AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA CRISE ENERGETIQUE											
	OBJ 1.4	REDUIRE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS FACE AUX RISQUES, AUX NUISANCES ET A LA POLLUTION											
AXE 2. POUR UNE VILLE SOLIDAIRE ET ACTIVE	OBJ 2.1	LUTTER CONTRE TOUTE FORME D'EXCLUSION POUR RENFORCER LA SOLIDARITE, L'INSERTION ET LA MIXITE SOCIALE ET INTERGENERATIONNELLE											
	OBJ 2.2	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DURABLE ET SOLIDAIRE											
	OBJ 2.3	FAVORISER L'ACCES A LA CONNAISSANCE, A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS											
	OBJ 2.4	ENCOURAGER LE BIEN-ETRE ET LA DECOUVERTE DE LA VILLE EN FACILITANT L'ACCESSIBILITE ET LA SECURITE ET EN VALORISANT LE PATRIMOINE LOCAL											
AXE 3. POUR UNE VILLE EXEMPLAIRE ET CITOYENNE	OBJ 3.1	INCITER AU DEVELOPPEMENT DE MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION PLUS DURABLES											
	OBJ 3.2	S'ENGAGER DANS DES PROJETS URBAINS AMELIORANT LE CADRE DE VIE DES PORTESIENS											
	OBJ 3.3	PROMOUVOIR UNE CITOYENNETE RESPONSABLE ET PARTICIPATIVE ET AMELIORER L'INFORMATION											
	OBJ 3.4	DEVELOPPER DES OUTILS D'EVALUATION POUR UNE AMELIORATION CONTINUE											



**3- UNE STRATEGIE AGENDA 21
ET DES OBJECTIFS QUI REPONDENT
AUX 4 PRIORITES
DE L'AGENDA 21 REGIONAL**

ANNEXE 3

			CONTRIBUER A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	ATTENUER LES DISPARITES SPATIALES, ECONOMIQUES ET SOCIALES	ADAPTER LES MODES D'ACTIONS AUX MUTATIONS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIETALES	POURSUIVRE LES EFFORTS D'EXEMPLARITE DE LA REGION
AXE 1. POUR UNE VILLE RESPONSABLE ET DURABLE	OBJ 1.1	PROTEGER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET PAYSAGERES				
	OBJ 1.2	DEVELOPPER UNE MOBILITE URBAINE ECONOMIQUE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT				
	OBJ 1.3	REPOUDRE LOCALEMENT AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA CRISE ENERGETIQUE				
	OBJ 1.4	REDUIRE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS FACE AUX RISQUES, AUX NUISANCES ET A LA POLLUTION				
AXE 2. POUR UNE VILLE SOLIDAIRE ET ACTIVE	OBJ 2.1	LUTTER CONTRE TOUTE FORME D'EXCLUSION POUR RENFORCER LA SOLIDARITE, L'INSERTION ET LA MIXITE SOCIALE ET INTERGENERATIONNELLE				
	OBJ 2.2	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DURABLE ET SOLIDAIRE				
	OBJ 2.3	FAVORISER L'ACCES A LA CONNAISSANCE, A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS				
	OBJ 2.4	ENCOURAGER LE BIEN-ETRE ET LA DECOUVERTE DE LA VILLE EN FACILITANT L'ACCESSIBILITE ET LA SECURITE ET EN VALORISANT LE PATRIMOINE LOCAL				
AXE 3. POUR UNE VILLE EXEMPLAIRE ET CITOYENNE	OBJ 3.1	INCITER AU DEVELOPPEMENT DE MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION PLUS DURABLES				
	OBJ 3.2	S'ENGAGER DANS DES PROJETS URBAINS AMELIORANT LE CADRE DE VIE DES PORTESIENS				
	OBJ 3.3	PROMOUVOIR UNE CITOYENNETE RESPONSABLE ET PARTICIPATIVE ET AMELIORER L'INFORMATION				
	OBJ 3.4	DEVELOPPER DES OUTILS D'EVALUATION POUR UNE AMELIORATION CONTINUE				